

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CREATION TEMPORAIRE DE POSTES AU
CENTRE NAUTIQUE PATINOIRE

Direction Ressources humaines
N° 2017-D-150

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3, 2°,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2017.01.36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté A n° 4 du 27 janvier 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant le besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le fonctionnement du centre nautique patinoire,

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire des postes suivants :

- opérateurs des activités physiques et sportives : 30
- éducateurs des activités physiques et sportives : 4
- adjoints techniques de 2ème classe : 11

pour une durée de 6 mois, à compter du 1er mai 2017.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Article 3 - Monsieur Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **08 juin 2017**
Publié ou notifié,
Le **08 juin 2017**